

SÀO TOMÉ-ET-PRÎNCIPE

Date des élections: 30 septembre 1985

But de la consultation

Renouvellement des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de São Tomé-et-Principe, l'Assemblée populaire nationale, comprend 51 membres élus pour cinq ans et est considéré comme l'organe suprême de l'Etat. Tous les candidats au Parlement sont membres du Mouvement de libération de São Tomé-et-Principe (MLSTP), l'unique parti du pays; ils sont présentés par une commission des candidatures et élus par les assemblées populaires des diverses circonscriptions.

Système électoral

Tous les citoyens âgés de 18 ans révolus jouissent du droit de vote et sont éligibles, à l'exception de ceux privés de ce droit par décision judiciaire.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Les membres de l'Assemblée populaire nationale ont été élus par les assemblées populaires des circonscriptions, elles-mêmes désignées par le peuple entre le 16 et le 20 août 1985. Tous les candidats à l'Assemblée ont été présentés par le MLSTP.

A l'issue des élections législatives, M. Manuel Pinto da Costa a été réélu Président de la République par l'Assemblée. M. Pinto da Costa occupe ce poste depuis juillet 1975, date à laquelle le pays a obtenu son indépendance du Portugal. Lors du congrès du MLSTP, tenu du 26 au 28 septembre, le parti a «exprimé sa confiance au Président et dans sa politique d'ouverture aux plans économique et politique».

Données statistiques

1. Répartition des sièges à l'Assemblée populaire nationale

Formation politique	Nombre de sièges
MLSTP.	51